PRODEDURE A ENGAGER EN CAS

DE DANGER GRAVE ET IMMINENT

Un salarié pense qu'une situation de travail présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé

Un membre du CHSCT constate qu'il existe une cause de danger grave et imminent

⇔

Information à l'employeur ou à son représentant et signalement sur le registre spécial
Modèle de Registre Spécial destiné au Signalement.doc

Le salarié se retire de la situation de travail

Enquête immédiatement menée par l'employeur et le membre du CHSCT

Application des mesures destinées à faire disparaître le danger